



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 26
Pouvoirs : 3

Date convocation : 03/04/2025
Affichage : 03/04/2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : TRANSFERT DU COMPTEUR ELECTRIQUE DU CTC DE CHAMBON LE
CHATEAU DE LA CCHAM A LA COMMUNE DE BEL AIR VAL D'ANCE :**

Monsieur le Président rappelle que la CCHAM dispose d'un Centre Technique à Bel Air Val d'Ance sur lequel cette Commune a en projet d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture. Il avait été acté que la CCHAM prenait à sa charge les coûts de fonctionnement du bâtiment dont l'électricité et que 80 % de ces coûts seraient compensés dans le cadre de la CLECT (70 % pour Bel Air Val d'Ance et 10 % pour Saint-Bonnet-Laval).

Le Maire de Bel Air Val d'Ance, porteur du projet photovoltaïque sur le centre technique souhaite que le compteur électrique soit transféré à la Commune de Bel Air Val d'Ance dans le cadre de ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (étant donné que Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL et Sébastien BROUSSARD ne prennent pas part au vote) :

Vu la convention de mutualisation de service entre la CCHAM et les communes de Bel Air Val d'Ance et St-Bonnet-Laval du 15 janvier 2021 qui prévoit que les coûts de fonctionnement du centre technique situé à Bel Air Val d'Ance dont l'électricité sont à la charge de la CCHAM puis pris en compte dans le cadre de la CLECT

Vu la délibération n° 2020-047 relative à la mutualisation de moyens entre la CCHAM et les Communes de Bel Air Val d'Ance et St-Bonnet-Laval, du 24 septembre 2020

APPROUVE le transfert du compteur électrique du Centre technique de Bel Air Val d'Ance, de la CCHAM à la Commune de Bel Air Val d'Ance

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents nécessaires (formalités de transfert du compteur électrique, ...)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER

